LE FRANCO
Le seul journal de langue française de l'Alberta depuis 1928

Vol. 19 No. 10 Edmonton, mercredi le 22 mai 1985 16 pages 0.50

La pensée de la semaine

Il est impossible d'emplir un panier défoncé. tu ne peux pas apprendre si tu ne veux rien retenir.

Gabriel Paradis

Réaction prudente de la FFHQ devant le projet d'accord constitutionnel

Québec demande d'être soustrait à l'article 23

par Yves Lavertu

EDMONTON-Le gouvernement québécois se dit prêt à brocanter une législation garantissant un plus large accès sur son territoire à l'école anglaise en retour de la possibilité pour ce dernier de ne pas s'astreindre à l'application à la lettre de l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés.

Egalement en contre-partie de l'acceptation de l'enchâssement dans sa législation de la "clause Canada", le gouvernement québécois s'attend à un respect strict par les provinces anglophones de l'article 23 quant à l'accès des minorités francophones hors Québec à l'école française.

Dans un document d'une quarantaine de pages qu'il rendait public à Québec vendredi le 17 mai dernier, le premier ministre René Lévesque a mis fin au suspense face à cet aspect controversé et levé le voile sur les 22 "propositions-conditions" permettant à la province de réintégrer "dans l'honneur" le bercail constitutionnel déserté en 1981.



René Levesque

Avant cependant d'en venir à des négociations quant à la "clause Canada" ou à toute autre proposition émise dans le document, le projet d'accord constitutionnel du gouvernement du Québec pose au préalable au gouvernement fédéral un principe qui selon Québec est non-négociable. Le gouvernement québécois émet ainsi comme exigence fondamentale que soit reconnue à l'interieur de la Constitution canadienne la spécificité du "peuple québécois".

Par ailleurs, Québec considère qu'il ne se sentira réellement lié à l'entente constitutionnelle de 1981 que lorsque trois blocs de conditions auront été négociés et satisfaits. Le gouvernement québécois demande ainsi qu'on lui reconnaisse une responsabilité première en matière de droits et libertés, qu'on modifie certaines formules d'amendement à la Constitution et qu'enfin certains pouvoirs présentement exercés par le fédéral lui soient conférés.

Une "clause Canada" sans l'article 23

Soulignant au passage qu'au Québec, l'article 23 de la Constitution Canadienne "a pour effet de neutraliser certains des mécanismes mis en place par l'Assemblée nationale pour assurer la survie", le projet d'accord réclame que tout pouvoir en matière linguistique lui soit attribué.

Le document demande implicitement que le Québec soit soustrait de l'application de l'article 23 en établissant dans cette province la prédominance de la Charte québécoise des droits et libertés sur son homologue, la Charte canadienne. Québec se dit cependant prêt à discuter de l'intégration de la "clause Canada" sur l'accès à l'école anglaise dans la législation linguistique québécoise sans pour autant accepter d'emblée que s'exerce au Québec l'article 23.

Par ailleurs, le document révèle que le gouvernement québécois pourrait se porter garant d'une collaboration avec divers gouvernements provinciaux afin que les communautés francophones hors Québec puissent réellement jouir des dispositions à leur usage contenues dans l'article 23 de la Charte canadienne. Le gouvernement québécois estime à ce sujet que l'enregistrement de progrès dans la cause des francophones hors Québec a plus de chances de connaître certains succès grâce à une coopération intergouvernementale accrue que par la voie constitutionnelle.

FFHQ: prudence

Tout au cours des trois ou quatre derniers mois, la préoccupation des francophones hors Québec à l'égard de ce projet d'entente constitutionnelle s'est d'ailleurs manifestée à quelques reprises. Alertée au mois de janvier dernier par une déclaration à la presse du ministre co-responsable du dossier M. Pierre-Marc Johnson à l'effet que l'article 23 ferait partie des prochaines négociations constitutionnelles, la Fédération des Francophones hors Québec (FFHQ) avait vivement exprimé sa crainte devant une éventuelle remise en question d'une disposition aussi fondamentale pour la survie des communautés francophones hors Québec.

Le gouvernement québécois a d'ailleurs

Voir réaction page 2.

Guy Goyette nommé Grand Chevalier

L'ancien président de l'Association canadienne française de l'Alberta, M. Guy Goyette, a été élu Grand Chevalier du Conseil Lavérendrye #1938 des Chevaliers de Colombs lors d'une assemblée générale en date du 16 mai dernier. Aux dires de l'élu, il ne pouvait se passer d'occuper un poste bénévole, surtout qu'il avait retrouvé son temps libre depuis qu'il avait terminé son mandat à l'ACFA.



Hommage à un patriote dévoué

La villa d'âge d'or francophone reçoit le nom de Jean Toupin, regretté chef de fil de la francophonie de Calgary. Voir reportage en page 3.

Le Franco Provincial

Le concours de l'activité la plus amusante jamais accomplie par des Jeunes Canadiens

L'Alpa Folie

Les jeunes Canadiens donneront le coup d'envoi de la Semaine nationale de l'activité physique (SNAP) le vendredi 24 mai 1985 avec **ALPA FOLIE,** l'activité physique la plus spectaculaire et la plus extravagante jamais survenue en ce pays. Des centaines d'activités fantaisistes et débordantes de plaisir prévues pour ce jour par les élèves des écoles secondaires à travers le pays, l'une sera proclamée l'Activité La Plus Amusante.

Il peut s'agir de n'importe quelle activité, d'une file de saute-mouton géante de deux milles à une immense vague de stade avec plus de 1000 étudiants. L'événement peut mettre en cause toute l'école par une gigantesque partie de chaise musicale sur un terrain de football ou une folle sarabande à travers la ville. Il n'y a pas de limite, sauf celles de l'imagination débridée des organisateurs en folie.

Le panel de juges experts trouvera sûrement très difficile la tâche d'avoir à choisir l'ALPA parmi les nombreuses activités originales prévues. Ils se fonderont, en partie, sur le pourcentage de la population estudiantine de votre école ayant **participé activement** à l'événement. Par ailleurs, l'événement doit produire l'activité physique continue de tous les participants pendant dix minutes au moins. Mais par-dessus tout, l'ALPA doit être totalement extravagante, très spectaculaire et très créatrice. Le vendredi 31 mai, l'école qui aura gagné l'ALPA FOLIE sera proclamée et le trophée qu'on lui remettra, une espadrille rose géante, portera son nom pour la postérité.

L'ALPA FOLIE est organisée par le Conseil national de la condition physique des jeunes, un comité de jeunes Canadiens établi par Condition physique Canada. Cet événement, destiné à tous les jeunes du pays, a été mis sur pied dans le cadre de la Semaine nationale de l'activité physique et pour marquer l'Année internationale de la jeunesse, 1985.

réaction officielle suite de la page 1

montrer un signe d'intérêt envers les groupes francophones hors Québec en invitant leurs représentants dont la présidente de l'ACFA Mme Myriam Laberge à assister aux premières loges vendredi dernier au dévoilement de ses propositions constitutionnelles.

Bien que la ligne de conduite des membres de la FFHQ soit de ne pas divulger pour l'instant une réaction officielle, certains de ses dirigeants se montrent prudemment satisfaits. Le directeur de la FFHQ M. Roger Doiron a quant à lui principalement fondé son contentement sur la reconnaissance à plusieurs reprises à l'intérieur du document gouvernemental de l'existence et de la nécessité de la survie des communautés francophones hors Québec.

Toutefois, selon M. Yves Merzisen, trésorier à la Fédération des Franco-colombiens, on dénote tout de même chez certains une inquiétude face à l'ambiguité d'une remise en question de l'article 23 uniquement sur le territoire québécois.

Enfin, pour l'instant à Ottawa on a encore recueilli peu de réactions concernant le document. Selon les allégations du ministre fédéral de la Justice M. John Crosbie, la réaction officielle du gouvernement fédéral pourrait prendre au moins quelques semaines. De l'avis d'observateurs, les négociations qui pourraient être entamées par la suite risquent d'être longues.

Députés francophones hors Québec



GERRY ST-GERMAIN

N.D.R.L. - Le Franco publie une série d'articles sur les députés francophones hors Québec qui siègent aux Communes. Cette semaine:

Gerry St-Germain, P.C.
député de Mission-Port Moody
élu pour la première fois en août 1984

Un dynamisme et un optimisme peu commun se dégagent de cet homme d'affaires prospère et courtier immobilier bien connu à Vancouver. Est-ce à cause de son profond désir de tout changer qu'il a abandonné les affaires pour s'occuper des affaires du pays? Adjoint au ministre d'Etat à la Jeunesse, il s'intéresse, à l'instar de ses célèbres collègues pilotes, Alvin Toffler et Saint-Exupéry, à l'avenir des jeunes et il s'inquiète de l'absence de rêve et du peu de goût pour l'aventure dans notre société. Que ce rêve concerne la culture, la place des francophones dans ce pays ou le changement économique, Gerry St-Germain parle avec un tel enthousiasme et une telle confiance de l'équipe gouvernementale qu'on a l'impression d'être à la veille d'une grande éclosion.

Au lieu de quitter le pays, comme il avait pensé le faire, Gerry St-Germain, fonceur de nature, a retroussé ses manches; il se voit comme un exemple de cette nouvelle attitude positive qui, il en est sûr, va envahir tout le pays. Après la période de "déprime", dont il tient les libéraux responsables, il entrevoit une ère positive où tout sera possible, où tous les rêves seront permis. C'est la fin, selon lui, de l'ère des confrontations, de l'Est contre l'Ouest, des travailleurs contre les hommes d'affaires, des Anglophones contre les Francophones. La confiance, nous assure le député de Mission-Port Moody, va devenir le "trade mark" du Canada.

Ses électeurs, en majorité anglophones, ont bien reconnus en lui une énergie et un sens de l'organisation exceptionnels.

Ses interventions en Chambre, à la défense de l'industrie forestière de Colombie-Britannique, dénotent le sérieux de son engagement pour son coin de pays et on ne peut que se réjouir de sa décision de demeurer au Canada et de nous communiquer un peu de sa force positive.

Le Franco Régional

Hommage à un patriote dévoué: La villa Jean Toupin

par Pierre Granger

CALGARY-Dimanche le 12 mai 1985 a eu lieu, après la messe de 11h00, la dédicace officielle de la Villa Jean Toupin située tout à côté de l'Eglise Ste-Famille.

Ce foyer pour personnes de l'âge d'or que se sont donné les Canadiens français de notre ville a en effet été construit par la Société Franco-Canadienne de Calgary alors que Jean Toupin en était le président, et c'est grâce à ses efforts, à sa persévérance et à son dévouement que ce projet de grande envergure a été mené à bonne fin.

Terminé en juillet 1974, le foyer s'appelait au début Villa Franco. Mais la Société Franco-Albertaine a voulu honorer son ancien président maintenant décédé en donnant son nom à cette oeuvre.

Lors de la cérémonie de dédicace, Jean Durand, ancien président de la Société Franco-Albertaine, a rendu hommage à son ami Jean Toupin dans une émouvante allocution où il a souligné "son dévouement inlassable à la cause francophone,... ses qualités de bienfaiteur, de fondateur et de bâtisseur".

Quant à la Villa, disons qu'elle comporte 36 appartements, 12 pour célibataires et 24 pour personnes mariées. Chaque appartement est auto-suffisant et la Villa n'a pas d'employé permanent. C'est Eugène Labrosse qui voit bénévolement à son entretien, aux rénovations, etc., une tâche qui demande beaucoup de temps. M. Labrosse est une autre de ces personnes dévouées à la communauté francophone qui mérite des félicitations.



M. Jean Durand, ancien président de la Société franco-albertaine de Calgary, fait l'éloge de Jean Toupin. Aux côtés de M. Durand, on voit à gauche, le Père Joly, o.m.i. curé de Ste-Famille, et à droite, Jean Moreau, vice-président de la Société.

Jesus Nunez Un artiste polyvalent:

par Martine Spence

CALGARY-Jesus Nunez, mime bien connu à Calgary, révèle un autre aspect de son talent aux francophones: la peinture. "L'exposition des couleurs" a-t-elle été nommée, et non sans raison.

Le sobre salon de l'Alliance Française de Calgary s'est vu assailir, au début de la semaine dernière, par un arc-en-ciel aux couleurs cinglantes. A première vue, les tableaux de Jesus Nunez choquent. De ses dessins naïfs s'échappe un jet de couleurs criardes qui vous obligent à marquer un temps d'arrêt. Mais, ce qui choque encore plus, c'est la multiplicité des messages et des sentiments que cache une telle oeuvre. Jesus Nunez se refuse à peindre des scènes réalistes. Ceci est du domaine du photographe, et il ne veut pas être comparé à cette forme d'art. "Mes tableaux sont les photographies de mon esprit". Ils cristallisent les émotions de l'artiste. "Ce que je peins, ce sont des sentiments. En regardant mes peintures, ma vie spirituelle, je peux voir que je suis un homme heureux."

Il y a pour lui, deux sortes de joies: la joie de faire et la joie de montrer; la première étant toujours prépondérante par rapport à la seconde.

"Je ne peins pas pour me faire plaisir ni pour faire plaisir à d'éventuels clients; je réagis à ma sensibilité et le pinceau est le serviteur de mes sentiments". Pourquoi le maïs est-il rose? "Parce que le rose est le symbole de joie". Pourquoi ces jeunes filles portent-elles un bouquet de fleurs en forme de candélabre? "Ceci est la poésie de ma peinture". Les femmes sont souvent présentes dans l'oeuvre de Jesus. Elles représentent la complémentarité de son état d'homme.

Chacune de ses oeuvres est un amalgame de symbole en évolution. Dès que le tableau est fini, l'artiste s'en détache totalement. Il lui est parfois difficile de retrouver l'origine de son processus créatif. "Chaque tableau peut avoir tellement de noms". D'une façon générale, son inspiration part de son vécu, de scènes de la vie quotidienne et d'émotions qu'il intériorisent pour ensuite les laisser s'exprimer au bout d'un pinceau.

Jesus Nunez a aussi une façon bien particulière de peindre. Il travaille en cercle, sur plusieurs toiles à la fois, au gré de son inspiration. Il compare son rôle à celui d'un metteur en scène en communication incessante avec chacune de ses peintures, les acteurs de ses sentiments. A un certain moment se crée un accord tacite entre les deux parties, et l'oeuvre est alors terminée.

Jesus croit en la polyvalence de l'art. Il pense qu'un artiste complet doit pouvoir s'exprimer à travers plusieurs formes d'art. Ayant lui-même acquis une grande expérience dans le théâtre au Chili, son pays d'origine, il s'est tout d'abord fait connaître à Calgary par ses pantomines. Il a commencé à peindre, après son arrivée au Canada, il y a neuf ans, le théâtre ne suffisant plus à exprimer toutes les nouvelles sensations dont il faisait l'expérience.

Actuellement étudiant à l'Alberta College of Art, il est aussi sculpteur. Sa peinture pourrait se résumer ainsi: poésie des sentiments.

PREMIERE REUNION ANNUELLE de la SOCIETE HISTORIQUE HERITAGE FRANCO-ALBERTAIN

le 30 mai 1985
à 19h30
au Centre Culturel de St-Paul

* * * *

POUR DEVENIR MEMBRE:

Membre	10.00$
Age d'Or et étudiants	5.00$
Institution	50.00$

DON:

Membre de soutien:	25.00$ et plus
Membre bienfaiteur:	100.00$ et plus
Membre bienfaiteur à vie:	500.00$ et plus

Faire un chèque au nom Héritage Franco-Albertain C.P. 3078, St-Paul, Alberta, T0A 3A0

EDITORIAL par Paul Denis

Projet d'accord constitutionnel
(propositions du Gouvernement du Québec)

Certaines propositions seront jugées acceptables plusieurs seront rejetées d'emblée

Vendredi dernier, 17 mai, le gouvernement du Québec a rendu public son projet d'accord constitutionnel, un document de presque 40 pages qui stipule très clairement et succinctement les conditions jugées nécessaires, voire essentielles , à l'adhésion de la province de Québec à l'accord constitutionnel canadien. Certaines de ces propositions seront jugées acceptables par les autres provinces membres de cette fédération canadienne, tandis que d'autres seront rejetées d'emblée.

Les propositions jugées acceptables:

La première proposition et certainement la plus importante au niveau des principes, c'est la

- ***reconnaissance explicite par la Constitution canadienne de l'existence du peuple québecois.***

Les autres provinces et le gouvernement fédéral seront probablement prêts à inscrire ce principe dans la Constitution en autant que cela change peu de chose au niveau pratique. Qui aurait l'audace de nier que

"Depuis quatre siècles, il existe sur les rives du Saint-Laurent un peuple d'origine française, qui, ... s'est développé au point d'acquérir toutes les caractéristiques d'une société distincte?"

- ***Que la Constitution reconnaisse au Québec le droit exclusif de déterminer sa langue officielle et de légiférer sur toute matière linguistique dans les secteurs de sa compétence.*** (Acceptable à condition que les droits acquis des anglophones soient respectés).

- ***Que partout au Canada, les enfants admissibles à l'enseignement en français puissent effectivement exercer la garantie accordée par l'article 23.*** (Déjà les provinces y sont assujetties bien qu'elles n'ont pas toutes obéi à la loi encore.)

- ***Que la Constitution reconnaisse explicitement que trois des neufs juges de la Cour Suprême du Canada proviennent du Québec, ainsi que le principe de l'alternance en ce qui concerne le poste de juge en chef.*** (La première partie de la proposition serait probablement acceptable puisqu'il s'agit effectivement d'extériner la réalité. La deuxième partie cherche à légaliser une tradition - chose difficile à accepter).

- ***Que la Constitution reconnaisse le droit du gouvernement du Québec de participer à la nomination des juges québécois de la Cour Suprême du Canada et que son consentement soit obtenu avant leur nomination.*** (Acceptable puisque d'autres provinces voudraient le même droit).

- ***Que l'article 96 de la Loi Constitutionnelle de 1867 soit amendé de façon à reconnaître la compétence du Québec de nommer, après consultations du gouvernement fédéral, les juges des cours supérieures du Québec.*** (Acceptable pour la même raison que celle donnée à la proposition précédante).

Les propositions jugées inacceptables:

- ***Que seul les articles 3 à 5 de la Charte constitutionnelle canadienne, qui portent sur les droits démocratiques, continuent à lier le Québec sans que l'Assemblée nationale puisse y déroger.*** (Que l'Assemblée nationale du Québec déroge d'un ou de plusieurs articles de la Charte serait considéré totalement inacceptable par les autres provinces qui percevraient la chose comme injuste à leur égard).

- ***Que le Québec ait le pouvoir d'assujettir ses propres lois à la seul Charte québécoise des droits et libertés de la personne.*** (Inacceptable, à moins que le même droit puisse être appliqué à toutes les provinces ayant une charte).

- ***Que le Québec se voie reconnaître un droit de veto sur les modifications aux institutions fédérales et la création de nouvelles provinces.*** (Un veto sous quelque forme que ce soit et pour quoi que ce soit sera jugé totalement inacceptable. Les provinces ont réussi à arracher le veto traditionnel du Québec et de l'Ontario en novembre 1981, ils ne sont pas pour en remettre un autre au Québec).

- ***Que le mode actuel d'amendement constitutionnel soit modifié ou bien pour accorder au Québec un droit de veto, ou bien pour lui garantir une compensation raisonnable et obligatoire en cas de non-participation à un amendement constitutionel.*** (Les provinces ont refusé cette même proposition en 1981 et elle ne leur semblera pas plus attrayante en 1985).

Les provinces et le gouvernement fédéral seraient prêts maintenant à faire quelques concessions au Québec pour que celui-ci signe l'accord constitutionnel. Mais de là à donner à une province, en raison de sa seule distinction linguistique et culturelle, le droit d'être Canadien quand cela lui plaît et d'être Québécois en tout autre temps, c'est complètement inacceptable aux yeux des autre provinces qui ne sont pas convaincues que la langue française a besoin de protection au Québec.

C'est du moins de cette façon que réagiront les provinces au Projet d'accord constitutionnel soumis par le gouvernement du Québec. L'adhésion du Québec à la Constitution canadienne de 1982 n'est pas pour demain, si même pour la présente génération au pouvoir.

Lettres ouvertes

En réponse aux enseignants anonymes

Cher M. Denis,

Il y a quelques semaines, votre journal portait une lettre qui avait été préparée par des enseignants d'une école d'immersion. Ils n'ont pas voulu, en apparence, laisser porter leurs noms. J'ai habituellement, peu de respect pour les lettres anonymes. Cependant j'ai choisi de réagir à celle-ci car elle laisse penser que l'existence des écoles d'immersion, d'une façon quelconque, garantit la possibilité d'établir des écoles pour francophones ou des écoles homogènes pour élèves de langue française.

L'histoire albertaine démontre plutôt que ce sont les écoles traditionnellement "bilingues" des années 1920 à 1970 qui ont maintenu une population de langue française suffisante pour redonner l'espoir de pouvoir, un jour, retrouver des écoles où la langue d'enseignement soit le français. Il fallait qu'il y ait des enfants dont les parents parlaient français pour que de telles écoles survivent. Elles ont produit une communauté de base de langue française en Alberta. Cette communauté de base est heureuse d'avoir récemment reçu des renforts qui, dans un sens, légitimisent les efforts des années précédentes.

Les enseignants des premières écoles dites d'immersion, devenues populaires à la fin des années 70, étaient, en bonne partie, les produits de ces écoles bilingues. Sans eux, il eut été difficile de lancer ces autres écoles.

Je ne veux pas diminuer le mérite des écoles d'immersion, ni l'occasion qu'elles offrent à certains francophones de réintégrer, même imparfaitement, leur culture et leur langue d'origine. Il faut cependant situer certaines vérités dans une perspective objective. Bien en dehors des écoles d'immersion, il y a toujours eu en Alberta un noyau d'écoles qui ont oeuvré, dans des conditions souvent difficiles et parfois impossibles, à l'enseignement du français aux enfants de parents qui valorisent cette langue et cette culture. Et c'est en grande partie grâce à eux que les enseignants, venus de toutes parts, jouent maintenant un rôle important et fort apprécié dans toutes les écoles où l'enseignement se dispense en français.

Il me ferait plaisir de rencontrer ces enseignants de "l'école d'immersion" pour partager davantage cette histoire de l'enseignement en français en Alberta.

Veuillez, Monsieur Denis, croire à l'expression de mes sentiments les plus cordiaux.

Jacques Moquin

P.S. En reconnaissant un certain rôle aux écoles d'immersion, je ne préconise aucunement que celles-ci soient une réponse adéquate aux besoins des enfants francophones. Elles sont une meilleure réponse que ce qui peut se donner quand les nombres sont nettement insuffisants pour mieux faire.

Le Franco vous invite à exprimer votre opinion sur n'importe quel sujet qui vous tient à coeur. Toute lettre qui nous parvient pour publication dans les "Lettres ouvertes" doit contenir la signature véritable de l'auteur, son adrese et son numéro de téléphone, mais nous pouvons à la demande du signataire, employer un nom de plume pour protéger l'anonymat. Toute lettre sera publiée, in extenso en autant que possible à condition qu'elle ne soit pas sujet à libelle.

LE FRANCO
Le seul journal de langue française de l'Alberta Depuis 1928

Journal hebdomadaire publié le mercredi au service des francophones de l'Alberta depuis 1928. Les membres de l'Association Canadienne-française de l'Alberta, regionale d'Edmonton, sont automatiquement abonnés au journal en payant leur cotisation à l'ACFA. En vertu d'une entente signée avec l'ACFA régionale de Rivière-la-Paix, tous les foyers francophones de cette région reçoivent le Franco.

Directeur-rédacteur: Paul Denis

Administration: Louise McKnight

Photo-composition: Sylvie Beauchamp-Guillette

Abonnements et montage: Lorelei Hironaka

Toute correspondance doit être adressée à:
Le Journal Franco-Albertain Ltée
201, 10008 - 109e rue
Edmonton, Alberta
T5J 1M4
Téléphone: (403) 423-5672

L'abonnement annuel coûte:
1 an : 15$
2 ans: 25$

Enregistré comme courrier de 2e classe #1881

par
Claude Cornellier

Spor'dinaire

Sept mois plus tard...

Où étiez-vous il y a sept mois? Moi, je ne pourrais pas vous dire exactement, mais je sais que depuis la mi-octobre, j'ai dû parler hockey à plus de milles reprises, j'ai probablement regardé ou écouté une centaine de rencontres et j'ai lu les articles de journaux et écouté les lignes ouvertes avec assez de régularité pour en perdre le compte.

Et malgré toutes ces interventions plus ou moins indirectes et biaisées, il demeure que les deux formations qui préparent à s'affronter pour les honneurs de la Coupe Stanley sont les deux qui **devaient** s'y rendre. Et maintenant, il nous reste à les départager.

Les statistiques, souvent trompeuses, doivent être laissées de côté lorsque vient le temps d'une grande finale. Plusieurs d'entre vous pensez sûrement qu'il est illogique de la faire et pourtant, l'histoire prouve que ce sont souvent les joueurs inconnus et non les grandes vedettes qui tirent leur épingle du jeu lorsque les jeux sont faits.

La fiche de première position des Flyers ainsi que leur fiche immaculée face aux Oilers lors de la saison régulière ne veulent donc plus rien dire. Il faut plutôt comparer les deux équipes sur leurs points forts et faibles pour essayer de prédire l'issue finale.

Les Flyers possèdent la plus jeune équipe du circuit, ce qui est sûrement un gros désavantage. Les recrues de l'équipe n'ont évidemment aucune expérience de classique finale, ce qui devrait augmenter leur nervosité. Leur gardien de buts, Pell Lindbergh est un des meilleurs de la ligue nationale, mais il possède également la réputation de "choker", c'est-à-dire qu'il faillit souvent à la tâche lors de rencontres importantes. Remarquez, il a maintenant une belle occasion de faire taire ces mauvaises langues. Le reste de l'équipe, en y ajoutant l'entraîneur Keenon et le gérant Bobby Clarke, sont inexpérimentés. Les Flyers possèdent seulement deux marqueurs dangereux, dont l'un, Tim Kerr, est blessé et jouera probablement sur une seule jambe. Mais l'atout principal des Flyers, la raison pour laquelle l'équipe est rendue en finale, est le côté disciplinaire de la formation. Les joueurs qui sont sur la glace savent ce qu'ils ont à faire pour enrayer l'adversaire.

De leur côté les Oilers sont en excellente santé. Sans vouloir m'étendre sur leurs qualités individuelles, il est facile de regrouper tous ces qualificatifs particuliers sous un même toit et parler de la meilleure formation de la ligue. Offensive parfaite et rapidité d'exécution sont complétées par un gardien de buts qui s'est retrouvé au début des séries éliminatoires et qui est sans contredit le gardien de l'heure.

Ma prédiction est donc du côté des Oilers, en six parties. Le calendrier de 2-3-2 joue en faveur des Flyers, l'arbitrage pourri favorise aussi l'équipe de Philadelphie qui se devra d'accrocher et de retenir les rapides Oilers pour espérer l'emporter et la bruyante foule de la ville de la Liberté pourrait faire revivre certains instants de la série contre Chicago.

Seulement, fiez-vous aux Oilers. Fiez-vous à Gretzky, Kurri et Coffey... et retenez bien le nom de Glen Anderson: il pourrait bien être ce joueur qui sortira de l'ombre pour la finale.

Bonne Semaine!



par
Claude Roberto

Extraordinaire

Soleil sans danger

Un teint bronzé signifie beauté, santé et... réussite sociale. Or le bronzage est tout simplement la défense de votre corps contre les rayons du soleil.

Et un teint bronzé peut aussi impliquer vieillissement prématuré et irréversible de la peau, lésions des yeux, risques de cancer de l'épiderme et allergies. Parmi celles-ci, l'urticaire solaire est la plus commune. Elle se manifeste par des plaques rouges (horrible!).

Précisons en outre que les symptômes du coup de soleil n'apparaissent qu'environ deux heures après la période d'exposition. D'où la possibilité de dépasser les limites de la prudence sans le savoir immédiatement.

Vous tenez toujours à prendre le soleil? Eh bien, allez-y, mais faites preuve de jugement. Limitez le premier bain de soleil de la saison de 15 à 30 mn sur chaque partie du corps, selon l'intensité des rayons et la sensibilité de la peau. La prudence demande bien sûr d'utiliser des filtres solaires à protection maximale. Les produits à base de PABA s'avèrent les meilleurs.

Sachez qu'il existe sur le marché trois types de préparations antisolaires: des crèmes hydratantes, des filtres solaires et des agents de bronzage artificiel. Les produits hydratants, à base d'huile, réduisent la déshydratation cutanée. Mais ils n'offrent qu'une protection limitée.

Les filtres solaires absorbent les rayons ultraviolets qui causent les brûlures, tout en laissant pénétrer les rayons qui favorisent le bronzage. Le degré de protection dépend de l'agent filtrant et de sa concentration. Les crèmes pour bronzage artificiel permettent un hâle sans exposition au soleil. Cette coloration est le résultat d'une action chimique complexe sur la peau.

La puissance des rayons solaires est parfois amplifiée. Plus on se rapproche de l'équateur, plus les rayons ultraviolets sont nombreux car ils touchent le sol à angle droit. Et plus l'altitude est élevée, moins la couche atmosphérique filtrant les rayons du soleil est épaisse et plus ceux-ci sont néfastes.

Les saisons et l'heure du jour jouent aussi leur rôle. Les radiations sont plus fortes l'été et plus directes entre 10h00 et 14h00. En outre il ne faut pas oublier que l'eau, la neige et le sable (mais oui!) réfléchissent les rayons et les décuplent. A mentionner aussi que les radiations solaires pénètrent jusqu'à trois pieds sous l'eau.

Deux précautions en ce qui concerne les enfants: Ne jamais laisser les nourrissons et les tout-petits dormir au soleil, dans un landeau par exemple, et ne pas permettre aux bouts-de-choux de jouer au soleil trop longtemps.

Les coups de soleil résultent d'une surexposition aux rayons ultraviolets. Malgré les précautions, les gaffes - ici entendons brûlures - sont toujours possibles. On peut atténuer la douleur en appliquant une lotion calmante ou une compresse humide imbibée de vinaigre ou de bicarbonate de sodium. Les insolations, caractérisées par des ampoules, des frissons et des nausées, nécessitent les soins du médecin.

Bien sûr le soleil est un ami tout comme un ennemi. Il permet d'améliorer certains cas d'acné et d'eczéma. Il apporte un bien-être psychologique. Et j'ai aussi cette amie qui prétend guérir tous ses rhumes par l'exposition au soleil.

ici Edmonton

La littérature, c'est l'engrais pour bien grandir (Lucille Mandin)

Mercredi soir, 15 mai 1985, au centre de rencontre de l'ACFA régionale d'Edmonton s'est tenue la conférence offerte par Lucille Mandin, professeur de littérature enfantine à la Faculté St-Jean, "Je lis à mon enfant, pourquoi et comment."



Mme Lucille Mandin, professeur de littérature enfantine à la Faculté St-Jean.

Très vite, Lucille a su captiver l'attention d'une bonne douzaine de participants(es). Et c'est dans un dynamisme sans égal qu'elle a confirmé que la lecture est l'outil par excellence pour développer vocabulaire, créativité et émotivité chez le jeune enfant.

Il a été dit à plusieurs reprises et par diverses personnes qu'une culture se transmet par les écrits. Et c'est en se basant sur ce principe que Lucille insiste sur la nécessité du livre pour des parents soucieux de passer cette culture à leurs enfants.

Toutefois, "on ne peut partager le goût de la lecture, si on ne l'a pas découvert"; d'où l'importance d'une sensibilisation chez l'adulte.

Les participantes ont eu l'occasion de feuilleter différents ouvrages apportés par Lucille Mandin, afin d'illustrer l'importance de la variété dans le choix des livres.

Tout au long de cette conférence Lucille a favorisé l'échange de tout à chacun; aussi l'expérience, le vécu de certaines participantes venait compléter les données.

Lors de cette première rencontre, dont la réaction fut des plus positive, le désir d'une continuité s'est manifesté, et l'idée de former un cercle littéraire est née.

Et c'est la tête pleine de références, de titres, et d'idées que les parents sont retournés à la maison...

Une Soirée Gala pour "Mistigri"

Ça y est, c'est fait, Saint-Alberta ouvre sa garderie pour francophones.

Sous le nom de "Mistigri", cette garderie ouvrira ses portes dès fin août prochain.

Et c'est pour compléter les subventions déjà obtenues auprès du Secrétariat d'Etat et de divers organismes francophones et anglophones, que le Comité de parents fondateurs, en collaboration avec l'ACFA régionale d'Edmonton, organise une soirée Gala, le 15 juin à 19h30 à la Boîte à Popicos.

A l'affiche de nombreux artistes tels Gaetan Bourdon, Jacques Chauvin, Diane Boisvert, Rosemery Herlow, les Girandoles, Roger Matut, Gisèle Rouleau, ... viendront chanter, danser, raconter pour votre plus grand plaisir. Des rafraîchissements seront disponibles, et un tirage aura lieu pour un prix d'entrée surprise...

FRANCO ACTIFS

27 mai: Clinique de nutrition. ACFA (centre) 19h30
28 mai: Physi-test. gymnase M. Lavallée 19h00 à 21h00
29 mai: Tournoi de racquetball Argyll court house 19h00
30 mai: Volley-ball gymnase M. Lavallée 19h00
31 mai et 1 juin: Course populaire à l'école Lavallée 10h30 à 12h00
Pique-nique Santé (apporte ton lunch) 12h à 13h
Jeux coopératifs école Lavallée 13h00 à 15h00

Inscriptions: centre régional ACFA

Pour information: 469-4401



ici Edmonton



Echos de Rivière-la-Paix

Théâtre à l'école Routhier

par Gilles Dignard

FALHER-Plus de 90% des spectacles de la troupe La Boîte à Popicos sont donnés dans les écoles. Le 10 mai, à Falher, les écoliers assistaient à deux pièces: une adaptation de Sonya Matte, LE PETIT CHAPERON ROUGE (4ième année et moins) et un texte de Joe Wiesenfeld, BONNE FÊTE JULIE (5ième à 9ième)

Pour l'ensemble (jeu des comédiens, costumes, décor, son) c'est au PETIT CHAPERON ROUGE que va notre préférence. Les marionnettes, géantes ou pas (Rosette est exquise) réussissent rapidement à prendre leurs places. On entre dans le jeu. Dommage que le petit chaperon rouge soit partiellement décevant: on souhaiterait une face plus jeune, souriante et un corps près de celui d'une fillette.

BONNE FÊTE JULIE est une oeuvre à contenu social, didactique. Mais ... il présente un monde petit où, hélas, trop souvent, on fait des collines avec pas grand-chose.

Par contre, et heureusement, cette pièce nous rappelle que dans la vie, les goûts diffèrent, qu'il y a des conflits d'intérêts, qu'il faut savoir et pouvoir s'expliquer ... que le savoir-vivre conduit à des relations plus agréables ... Que pour éviter des frictions, le contrôle de soi est utile ...

En scène, la mère, femme séparée de son mari, fait très jeune. L'auteur, le metteur en scène, les comédiens, tous profitent de l'occasion. Dramatiquement s'entend. Il y a ce qui faut pour qu'on jette les bases d'un triangle où peut se développer des sentiments dangereux. Là c'est une mère, ailleurs ce pourrait être un père. Qu'en pensent les étudiants?

Pour les deux spectacles, l'éclairage était celui du gymnase. Rien à signaler me direz-vous. Erreur. Un néon s'est rétabli, qui avait flanché et distrait. Ce n'est pas la première fois qu'un équipement électrique est pris en faute.

La distribution, réduite à une très simple expression, force les comédiens à la métamorphose. D'un personnage à l'autre, d'une pièce à l'autre, ils semblent s'y prêter de bonne grâce.

Ces représentations de 9h30 du matin et de 13h, ont pris fin avec des périodes de questions et la distribution de cadeaux: les programmes.

A FALHER, GIROUXVILLE, JEAN COTE, MCLENNAN, PEACE RIVER, GRANDE PRAIRIE, c'est avec l'aide de l'ACFA Rivière-la-Paix, que cette tournée de La Boîte à Popicos a été rendue possible.



CBXFT cette semaine

Samedi 25 mai

07h30 Les contes de la forêt verte
08h00 Belle et Sébastien
08h30 A communiquer
09h00 Astro le petit robot
09h30 Lucky Luke
10h00 Les mystérieuses cités d'or
10h30 Letty
11h00 Les héros du samedi
12h00 La semaine parlementaire à Ottawa
13h00 Univers des sports
15h00 Ciné-Famille
17h00 Le monde de Disney
18h00 La Soirée du hockey
20h30 Raid le Cap terre du feu
21h35 Impacts
22h30 Téléjournal
22h40 Télé-Sélection: Un cerveau d'un million

Dimanche 26 mai

07h30 Petit Castor
08h00 Démétan la petite grenouille
08h30 A communiquer
09h00 Michou et Pilou
09h30 Livre ouvert
09h45 Les paraboles
10h00 Le jour du Seigneur
11h00 Propos et confidence
11h30 Baseball des Expos: San Francisco à Montréal
14h00 La semaine à l'assemblée nationale
15h00 Magazine de la semaine verte
16h00 Par les chemins d'Ambroise
16h30 Entre les lignes
17h00 Second regard
18h00 Téléjournal
18h05 Science réalité
18h30 Trois milliards
19h00 Terre humaine
19h30 Les beaux dimanches: Le ballet Moisseiev
20h30 Téléjournal
20h45 Les beaux dimanches:
20h45 Cocteau-Marais
21h45 Les beaux dimanches: Des yeux pour Manola Asensie
22h45 Ciné-Club Les sept femmes de Barbe Rousse

Lundi 27 mai

10h15 A votre rythme
10h30 Félix et Ciboulette
10h45 Tape Tambour
11h00 Rien que pour vous
11h30 Virulysse
12h00 Première Edition
12h30 Allo Boubou
13h30 Au jour le jour
14h30 Cinéma: Les extravagantes aventures d'un visage pâle
16h00 Bobino
16h30 Les Schtroumpfs
16h50 Club astro
17h00 Quincy
18h00 Ce soir
18h30 Avis de recherche
19h00 Trouver l'erreur
19h30 Poivre et sel
20h00 A communiquer
20h30 La vie promise
21h00 Télé-lundi: Reily l'As des Espions
21h59 Sports Alberta
22h05 Téléjournal
22h29 Le point
22h50 Cinéma: Histoire du Chevalier des Grieux et de Manon Lescault

Mardi 28 mai

10h15 A votre rythme
10h30 Félix et Ciboulette
10h45 Tape Tambour
11h00 De biens belles choses
11h30 Yogi & Cie
12h00 Première édition
12h05 Fariboles
12h30 Allo Boubou
13h30 Au jour le jour
14h30 Cinéma:Les extravagantes aventures d'un visage pâle
16h00 Bobino
16h30 Minibus
17h00 Grand Papa
17h30 Ce soir
18h00 La Soirée du hockey
20h30 Le testament
21h30 Avis de recherche
21h59 Sports Alberta
22h05 Téléjournal
22h29 Le point
23h00 Rencontre
23h30 Cinéma: Meurtre à l'italienne

Mercredi 29 mai

10h15 A votre rythme
10h30 Félix et Ciboulette
10h45 Tape Tambour
11h00 Zig Zag
11h30 Pacha
12h00 Première édition
12h05 Fariboles
12h30 Allo Boubou
13h30 Au jour le jour
14h30 Le temps de vivre
16h00 Bobino
16h30 Au jeu
17h00 Fraggle Rock
17h30 Du tac au tac
18h00 Ce soir
19h00 Avis de recherche
19h30 Le parc des braves
20h00 A communiquer
21h00 Lautrec '85
21h59 Sport Alberta
22h05 Téléjournal
22h29 Le point
23h00 Cinéma: La roue semée d'étoiles

Jeudi 30 mai

10h15 A votre rythme
10h30 Félix et Ciboulette
10h45 Tape Tambour
11h00 Question de droit
11h30 Karino
12h00 Première édition
12h05 Fariboles
12h30 Allo Boubou
13h30 Au jour le jour
14h30 Cinéma: Heureux comme Ulysse
16h00 Bobino
16h30 Traboulidon
17h00 Le naturaliste en campagne
17h30 Ce soir
18h00 La soirée du hockey:
20h30 Pare-Chocs: Défi '85
21h00 Avis de recherche
21h30 Génies en herbe
21h59 Sports Alberta
22h05 Le téléjournal
22h29 Le point
23h00 A première-vue
23h30 Cinéma: Arrête ton char

Vendredi 31 mai

10h15 A votre rythme
10h30 Félix et Ciboulette
10h45 Tape Tambour
11h00 Les ateliers
11h30 Les héritiers
12h00 Première édition
12h05 Fariboles
12h30 Allo Boubou
13h31 Au jour le jour
14h30 Télé-feuilleton
15h30 Prince noir
16h00 Bobino
16h30 L'escapade
17h00 Télé 5: La chasse au trésors
18h00 Ce soir
19h00 Avis de recherche
19h30 L'objet
20h00 Hors Série:Et la vie continue
21h00 déjà 20 ans
21h59 Sports Alberta
22h05 Téléjournal
22h29 Le point
23h00 Vivre en forme
23h05 Cinéma: Un dimanche comme les autres

LES PETITES ANNONCES

A VENDRE: Roulotte à patate mobile, avec deux poêles à patate frite, un grille de 24", frigidaire, génératrice "Honda 2200", etc... Téléphoner après 18h00 et demandez Louise Blais au 464-3251.

A VENDRE: 1979 AMC Spirit (très bonne condition) communiquez avec Louise tél: 422-2912, après 17h30 461-0451

A VENDRE Manteau de chat sauvage pour femme, très propre, grandeur 7-8, 400$. Communiquez avec Monique après 18 heures au 473-4477.

CHAUFFEUR Offre mes services comme chauffeur pour vous déménager au Québec. Au plus tard le 20 mai. 431-0017 (soirée), 469-8213 (jour) 439-3710.

DAME DE COMPAGNIE: Recherche jeune fille pour demeurer chez-moi, gratuitement. Au centre ville. Contacter Mme Legris 488-2204.

DEMANDE D'EMPLOI Nous sommes à la recherche d'un emploi pouvant nous aider à apprendre l'anglais. Avons 9 à 10 ans d'expérience comme infirmières. Appelez France ou Louise 438-4974.

DEMANDE D'EMPLOI: Nous sommes à la recherche d'une personne qui aimerait faire du spectacle à temps plein (musique, gigue, animation, comédie). Appeler Gilbert Parent 922-5337.

GARDIENNE J'offre mes services pour garder des enfants dans la région North Jasper. Contactez Cindy au 489-0992

GARDIENNE J'offre mes services pour garder vos enfants. J'ai travaillé dans une garderie et étudié en psychologie enfantine. Composez 426-1156, Guylaine.

GARDIENNE Maman désire garder enfants chez elle du lundi au vendredi 25e avenue et 79e rue. Jeanette 465-2373.

CARTES D'AFFAIRES ET PROFESSIONNELLES

La Semaine des Franco-Actifs



La Fédération des Francophones hors Québec (FFHQ) inaugurera bientôt la Semaine des Franco-Actifs, tenue dans le cadre de la Semaine nationale de l'activité physique.

La Fédération encourage le million de Canadien-français hors Québec à être actifs lors de la SNAP de 1985. Soyez de la partie, que ce soit à titre de participant ou d'organisateur. En vous dégourdissant, vous bénéficierez non seulement des bienfaits de l'activité physique, mais du resserrement des liens culturels de votre collectivité qui en résultera.

JOUONS FRANCO

L'année dernière, plus de 200 enfants ont participé à une pause de conditionnement de 15 minutes. Cette année, la FFHQ compte sur vous pour organiser des jeux, des randonnées et d'autres activités physiques dans votre voisinage. Pour souligner la SNAP de 1985, la Fédération distribuera des affiches et organisera quatre activités spéciales dans chaque province.

M. Guy Pariseau et Mlle Margareta Lirra

ont le plaisir d'annoncer leurs fiançailles qui seront célébrés le samedi 25 mai à Edmonton. Le marige aura lieu en décembre prochain.

Les fiançailles seront bénies par un ancien professeur et vieil ami de Guy, le Père Georges Chevrier, o.m.i. et se feront en présence d'une cinquantaine de parents et amis intimes, et d'anciens collègues ou élèves invités.

Concours "Oeuvres de fiction"

Le Conseil des Arts se chargera du choix des lauréats

CONCOURS OEUVRES DE FICTION sur l'art de vivre dans un pays bilingue

Le Conseil des Arts du Canada a accepté de prendre en charge tout le processus de sélection des lauréats du **Concours Oeuvres de fiction** lancé récemment par le Commissaire aux langues officielles pour marquer l'Année internationale de la jeunesse. Ouvert aux jeunes de 15 à 18 ans et de 19 à 24 ans, ce concours a pour thème l'art de vivre dans un pays bilingue. Il se terminera le 15 juin 1985.

"Nous sommes honorés que le Conseil des Arts ait bien voulu participer à cette initiative visant à permettre aux jeunes Canadiens de s'exprimer librement, et de façon créatrice, à propos de leur vécu linguistique", a déclaré le Commissaire, M. Fortier.

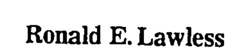
Les auteurs des cinq meilleures oeuvres dans chaque langue et dans chaque tranche d'âge recevront 500$ à titre de droits d'auteurs. Deux jurys indépendants, l'un francophone et l'autre anglophone, nommés par le Conseil des Arts, choisiront les vingt gagnants parmi les finalistes qui auront été retenus par les comités de sélection. Le nom des membres de ces jurys sera dévoilé en même temps que celui des lauréats.

Les textes peuvent être rédigés en français ou en anglais, et appartenir à n'importe quel genre: nouvelle, poésie, correspondance imaginaire, pièce de théâtre, bande dessinée, texte pour la radio ou la télévision, scénario de film ou de vidéo.

Les participants doivent faire parvenir leur texte au plus tard le 15 juin 1985 (le cachet de la poste faisant foi), au **Concours Oeuvres de fiction,** Commissariat aux langues officielles, Ottawa (Ontario), K1A 0T8. On peut obtenir plus d'information en écrivant à la Coordonnatrice de l'Année internationale de la jeunesse, à la même adresse.

Nominations CN





J. Maurice LeClair — Ronald E. Lawless

Les nominations de J. Maurice LeClair aux postes de président du conseil et de chef de la direction de l'entreprise et de Ronald E. Lawless à celui de président ont été annoncées par le Conseil d'administration du Canadien National.

M. LeClair est entré au CN en 1979 à la vice-présidence, finances et planification. Il a occupé d'autres postes de direction à la compagnie et était jusqu'à tout récemment son président-directeur général.

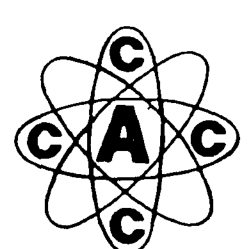
M. Lawless, un cheminot de carrière, a occupé divers postes à Toronto et à Montréal. En 1979, il était promu de la vice-présidence, marketing à la présidence de la division ferroviaire.

Tous deux ont leurs bureaux au siège social du CN à Montréal.

Prière au Saint-Esprit

Prière au St-Esprit St-Esprit, Toi qui éclaircis tout, qui illumines tous les chemins pour que je puisse atteindre mon idéal, Toi qui me donnes le don divin de pardonner et d'oublier le mal qu'on me fait, et qui es avec moi dans tous les instants de ma vie, je veux pendant ce court dialogue Te remercier pour tout et confirmer encore une fois que je ne veux pas me séparer de Toi à jamais, même malgré n'importe quelle illusion matérielle. Je désire être avec Toi dans la gloire éternelle. Merci de Ta miséricorde, envers moi et les miens.

L.T.



CONSEIL ALBERTAIN de la COOPERATION

Vos intérêts économiques

Association coopérative générale de Girouxville Ltée

Rapport du Président

Lors de notre dernière assemblée annuelle, il a été mentionné que la situation financière reviendrait saine et normale au cours de l'année 1984 et qu'il serait possible de montrer un surplus raisonnable. Même si nous avons eu certains problèmes durant les opérations 1984, nous sommes heureux de pouvoir dire qu'avec votre support nous avons connu une année de succès. Tous les membres ont eu un rabais au moment de leurs achats de pétrole en vrac.

Pour assurer la viabilité de notre association, nous devons être vigilant sur certains points, mais nous sommes confiants qu'avec votre entière collaboration nous pourrons encore obtenir un meilleur résultat cette année.

Pour atteindre nos objectifs de 1985, votre bureau de direction insiste pour que chacun des membres donne son support complet, pas seulement pour la section du garage et des produits pétroliers, mais également au magasin. Ceci nous permettrait de rembourser une somme considérable d'équités au cours de l'année en cours. En 1984 nous avons remboursé la somme de 11,264.87$ en équité des membres.

En 1985 le bureau de direction a l'intention de faire certaines améliorations au Plan de Pétrole en vrac. L'étendue de cette réparation sera déterminée par notre situation financière à ce moment là.

Votre bureau de direcion a tenu dix assemblées mensuelles régulières, et sept assemblées spéciales au cours de l'année qui vient de se terminer. Je désire remercier tous nos directeurs pour leur plein support, leur dévouement et la conscience qu'ils ont de leur responsabilité.

Au nom du bureau de direction, et de tous les membres je désire apporter nos remerciements et notre appréciation à nos employés, leur service empressé et leur dévouement ont certainement contribué beaucoup au succès obtenu cette année.

Le bureau de direction désire également remercier tous les membres pour leur patronage. Soyez assuré que votre support soutenu à votre Coopérative en fera bénéficier tous et chacun de notre communauté.

Irvin Koop, président

Transports Canada — Transport Canada

Appel d'offres

LES SOUMISSIONS CACHETEES pour les projets ou services ci-après mentionnés, adressées au **Surintendant régional, Matériel et Services de contrat, Région de l'Ouest, Transport Canada, salle 6-19, 9820 - 107 rue, Edmonton, Alberta T5K 1G3** et endossées avec le nom et numéro du projet, seront reçues **jusqu'à 14 h 00 (heure d'Edmonton) à la date limite spécifiée.** Les documents de soumission sont disponibles par l'entremise du bureau ci-haut mentionné, téléphone 420-3932, télex 037-2469, sur paiement du dépôt demandé pour chaque ensemble de document de soumission requis sous forme d'un chèque établi à l'ordre du Receveur Général du Canada.

DOSSIER DE SOUMISSION: M4610

Projet: Fournir et installer clôture de sécurité et signalisation aux aéroports de Burwash, Mayo et Teslin, Yukon.

Les travaux consistent à fournir et installer une moyenne de 93m de clôture en émail d'acier et la signalisation connexe au trois aéroports.

Date limite: **25 juin 1985**

Dépôt: **aucun**

Informations techniques:
D. Ross, Téléphone 420-3920

Les documents de soumissions sont disponibles aux deux bureaux de l'Association de la construction d'Edmonton; à l'Association amalgamée de la construction de C.-B., succursale Vancouver; des services de plan en construction - Vancouver; et à l'Association de la construction de Whitehorse.

INSTRUCTIONS

Pour être considérée chaque offre doit être soumise sur les formules fournies par le département et doit être accompagnée par la sécurité spécifiée sur les documents de soumission. Les soumission doivent être soumises dans les enveloppes fournies. Les dépôts pour les documents de soumission seront remboursés sur retour des documents en bonne condition dans le mois qui suit la date de l'ouverture des soumissions.

Le Ministère n'acceptera pas nécessairement ni la moins élevée ni aucune des soumissions.

Canadä

CN RAIL

Appel d'Offres

Remise en état de la voie pour le transport du grain

Le Canadien National acceptera la réception des soumissions envoyées sous pli acellé aux bureaux de la remise en état de la voie pour le transport du grain, porte 405, 21e rue est, Saskatoon, Saskatchewan, S7K 0C3, jusqu'à MIDI (12h), heure avancée du centre, 29 mai 1985, pour les travaux suivants:

SOUMISSION NO.1

Un marteau-pilon (un seul) pour enfoncer des pieux de bois pour des ponts situés à divers endroits de la Saskatchewan Sud.

SOUMISSION NO.2

Le matériel suivant est requis pour la construction de ponts à divers endroits de la Saskatchewan Sud:

- un seul chargeur à chenille (type CAT 955)
- un seul rétrochargeur à chenilles (1 godet 1-1/4 CYD) avec tracteur et remorque surbaissée

Prière d'adresser les demandes à:

M. N. Loureiro, ingénieur, études (306) 244-4850

Les formules de soumission peuvent être obtenues à l'adresse susmentionnée à Saskatoon ou de M. R. K. MacDonald à Winnipeg (204) 946-2632

La compagnie se réserve le droit de rejeter toute soumission, si basse soit-elle.

CN

Avis de vente

Les offres dans une enveloppe scellée clairement indiquée soumission cachetée #4150-85-23, seront reçues jusqu'à midi, 7 juin 1985, par M. A. Stevenson, Directeur régional - Approvisionnement et Matériel, Canadien National, 26e étage, 10004 - 104e avenue, Edmonton, Alberta, T5J 0K2, pour l'achat et l'enlèvement de la propriété des voies ferrées des voitures suivantes:

1977 Ford F350 "Crew Cab" no. de série F35HCY73758 no. d'unité NO77366

1977 Ford F350 "Crew Cab" no. de série F35HCY73765 no. d'unité NO77373

1978 Ford F350 "Crew Cab" no. de série F35HCCE6900 no. d'unité NO78365

1979 Chev Malibu-4 portes Sedan no. de série 1T19M9150071 no. d'unité TO29021

Situé à - Calgary, Alberta

Les conditions de la vente seront "tels quels où ils sont." Les enchérisseurs choisis devront faire leur paiement au complet immédiatement après avoir été notifié de l'acceptation de l'offre et avant l'enlèvement. Les voitures peuvent être enlevées dans les cinq (5) jours qui suivent la conclusion de la vente.

Pour fixer un rendez-vous de visionnement, communiquer avec **W. Groth, téléphone 279-2284.**

Les dépôts d'offre ne sont pas nécessaires. L'offre la plus élevée ni aucune offre ne sera nécessairement acceptée. Le nom de l'enchérisseur, son adresse et numéro de téléphone doivent clairement paraître sur l'offre soumise.

A. Stevenson
Directeur régional
Approvisionnementet Matériel.



"La coopérative: un instrument de développement"

Congrès national du mouvement coopératif

28 - 29 - 30 juin
1er juillet 1985
au Edmonton Inn

Pour de plus amples renseignements communiquez avec le C.A.C. au numéro 465-7818

50e Anniversaire de mariage d'Omer Belland et Florida Ayotte

par Jules Van Brabant

ST-PAUL-Omer et Florida, tous deux natifs du Québec, unirent leur destinée le 23 avril 1935. C'est le Rév. Père Jean-Marie Leclainche o.m.i. qui bénit cette union et reçu leur serment. Cette cérémonie nuptiale eut lieu dans la chapelle du vieux presbytère de St-Paul, devenu site historique récemment rénové.

Jusqu'à leur retraite en 1973, ils vécurent sur la ferme où ils élevèrent leur belle grande famille de huit enfants.

Depuis qu'ils sont résidents de la Ville de St-Paul, ils prennent une part très active aux nombreuses activités du Centre d'Age d'Or.

Le printemps et l'automne Omer est très heureux de pouvoir encore donner un coup de main à ses fils avec les travaux des champs.

Les enfants d'Omer et Florida avaient donc invité parents et amis(ies) pour venir fêter avec eux, le 27 avril 1985, le 50e anniversaire de mariage de leurs parents.

La fête débuta par une messe à la Cathédrale chantée par l'Abbé Jean-Luc Pigeon, où un grand nombre de parents et d'amis(ies) s'étaient rendus pour célébrer l'Eucharistie avec les jubilaires. Des lectures appropriées et choisies pour cette occasion furent lues par Roger et David Belland. Denis et Diane Belland avec leurs fils Richard et Gérald servirent la messe.

Après que la famille eu renouvelé en groupe leurs promesses de baptême, Omer et Florida renouvellèrent leur engagement l'un à l'autre.

Suite à ces touchantes cérémonies Louise, Lianne et Doris Bellan exécutèrent le beau chant "Aimer". Doris accompagnait aussi au piano, assistée d'Yvon Belland à la guitare basse. Le pain et le vin pour l'Offertoire furent apportés à l'autel par la famille Roger et Solange Paradis.

Après le chant de communion "Only a shadow" exécuté encore en trio, il y eut au temps de l'Action de Grâce, un duo de piano et de flûte, l'Ave Maria de Gounod, magistralement exécuté par Doris Belland et Rock Larochelle. Pour clore cette cérémonie religieuse, Doris joua au piano la "Marche Nuptiale", pendant que toute l'assistance applaudissait fortement Omer et Florida qui sortaient de l'église en grande marche.

Une rencontre "Open House" eu lieu au Centennial Senior Citizens' Centre, où nombreux vinrent offrir aux jubilaires leurs souhaits des plus chaleureux. La très nombreuse parenté était venue de loin et de proche se joindre à la famille pour cette grandiose occasion.

Un léger repas avait été préparé avec savoir-faire par Mme. Dolorès Wideman. Tous profitèrent de quelques heures de détente pour renouer les liens de parenté et d'amitié; occasion quasi unique de refaire ces vieilles connaissances.

La salle avait été artistiquement décorée pour l'occasion par Mariette Hains et ses aides. Le mur principal avait pris la forme d'un grand arbre généalogique de la famille d'Omer et Florida. Le délicieux repas du soir fut préparé et servi par Madeline Twerdy. La famille d'Omer et Florida, c.-à-d., leurs huits enfants avec époux ou épouse prenaient place à la table d'honneur. André Paradis, le plus vieux des petits enfants, agissait comme Maître de Cérémonies. L'Abbé Edmond Croteau fut demandé pour bénir le repas. Après ces somptueuses agapes, ce court mais impressionnant programme fut présenté:

La Bénédiction papale transmise par Lucille Lamothe - Les voeux de la part des enfants, offerts par Lorne & Mariette Hains - Chant "Fifty Years Ago" chanté par Louise & Yvon Belland, accompagnés par Yvon et Hubert Thébeau tous deux à la guitare - Voeux de la part des petits enfants présentés par Doris Belland - Calendrier de la famille fait et présenté par Diane et Liane Belland - Voeux offerts de la part du Maire de St-Paul, des membres du Parlement Fédéral et de la Législature Provinciale transmis par Laurent & Bev. Belland - Voeux de Bonne Fête offerts à Omer Belland qui fêtait la journée même son 74e anniversaire de naissance, par les chants de Bonne Fête et Bon Anniversaire - et finalement quelques mots de remerciements de la part d'Omer et Florida.

Une danse suivit au rythme de la musique de Gabriel Côté et son orchestre "Dakota". Pour la première danse Florida et Omer firent l'entrée solennelle. Florida était élégamment vêtue de sa première robe de noces que les enfants avaient insisté qu'elle porte. Elle avait l'air aussi ravissante qu'elle était il y a 50 ans. Elle portait aussi un bouquet de roses jaunes.

Tous se sont très bien amusés jusqu'aux petites heures. Le lendemain un dîner de famille fut servi chez Edouard Belland où la famille s'était réunie pour regarder le vidéo des activités de la veille. Ce seront de précieux souvenirs qui feront histoire.

La famille voudrait remercier très sincèrement tous ceux et celles qui sont venus célébrer avec eux. Un merci tout spécial à ceux et à celles qui sont venus de loin.





Commission canadienne des transports — Canadian Transport Commission



AVIS AU PUBLIC

Ministère des Transports Aéroport de Peace River

Le ministère des Transports, l'honorable Don Mazankowski, désire annoncer que le règlement de zonage de l'aéroport de Peace River, C.P. 1985-536 du 14 février 1985, a été établi en vertu de l'article 6 de la Loi sur l'aéronautique, chapitre A-3, S.R.C. 1970, conformément à l'annexe ci-dessous.

Le règlement de zonage limite la hauteur des nouveaux bâtiments, ouvrages ou objets; ou des ajouts à des bâtiments, ouvrages ou objets existants, et des objets à croissance naturelle. En vertu de ce règlement, il est également interdit de jeter des déchets comestibles pouvant attirer les oiseaux sur les terrains voisins de l'aéroport. Tel que prévu à la partie II du règlement de zonage, dans la zone dont la périphérie extérieure est constituée par une circonférence de diamètre moyen de 4,000 mètres centrée sur le point de repère de l'aéroport, les propriétaires devront limiter la hauteur de toute nouvelle construction à 45 mètres au-dessus du point de repère de l'aéroport et se conformer à des exigences plus restrictives en ce qui a trait aux approches de piste et aux surfaces de transition.

Les droits de toute personne touchée par le règlement de zonage sont régis par les dispositions des paragraphes (10) et (11) de l'article 6 de la Loi sur l'aéronautique. Le détail précis de la nature et de la portée du règlement de zonage de l'aéroport de Peace River peut être déterminé par examen du document officiel au bureau des titres de biens-fonds d'Edmonton (Alberta), enregistré le 6 mars 1985 sous le no. 852045022.

REGLEMENT DE ZONAGE CONCERNANT L'AEROPORT DE PEACE RIVER

Titre abrégé

1. Le présent règlement peut être cité sous le titre: **Règlement de zonage de l'aéroport de Peace River.**

Définitions

2.(1) Dans le présent règlement,

«aéroport» désigne l'aéroport de Peace River, situé à proximité de Peace River dans la province de l'Alberta; **(airport)**

«bande» désigne la partie rectangulaire de l'aire d'atterrissage de l'aéroport, qui comprend la piste aménagée pour l'atterrissage et le décollage des aéronefs dans une direction déterminée, et dont la description figure à la partie V de l'annexe: **(strip)**

«Ministre» désigne le ministre des Transports; **(Minister)**

«point de repère de l'aéroport» désigne le point décrit à la partie I de l'annexe; **(airport reference point)**

«surface d'approche» désigne un plan incliné imaginaire qui s'élève vers l'extérieur à partir de chaque extrémité de la bande associée à la poste 03-21 de l'aéroport, et dont la description figure à la partie III de l'annexe; **(approach surface)**

«surface de transition» désigne un plan incliné imaginaire qui s'élève vers l'extérieur à partir des limites latérales d'une bande et de ses surfaces d'approche, et dont la description figure à la partie VI de l'annexe; **(transitional surface)**

«surface extérieure» désigne une surface imaginalre situé au-dessus et dans le voisinage immédiat de l'aéroport et dont la description figure à la partie IV de l'annexe; **(outer surface)**

(2) Aux fins du présent règlement, l'altitude déterminée du point de repère de l'aéroport est réputée être 567,2 m au-dessus du niveau de la mer.

Application

3. Le présent règlement s'applique à tous les terrains, y compris les emprises de voies publiques, qui sont contigues à l'aéroport ou dans son voisinage, et qui sont situées

a) à l'intérieur, et
b) directement au-dessous de la partie des surfaces d'approche qui s'étend au-delà

des limites extérieures décrites à la partie II de l'annexe.

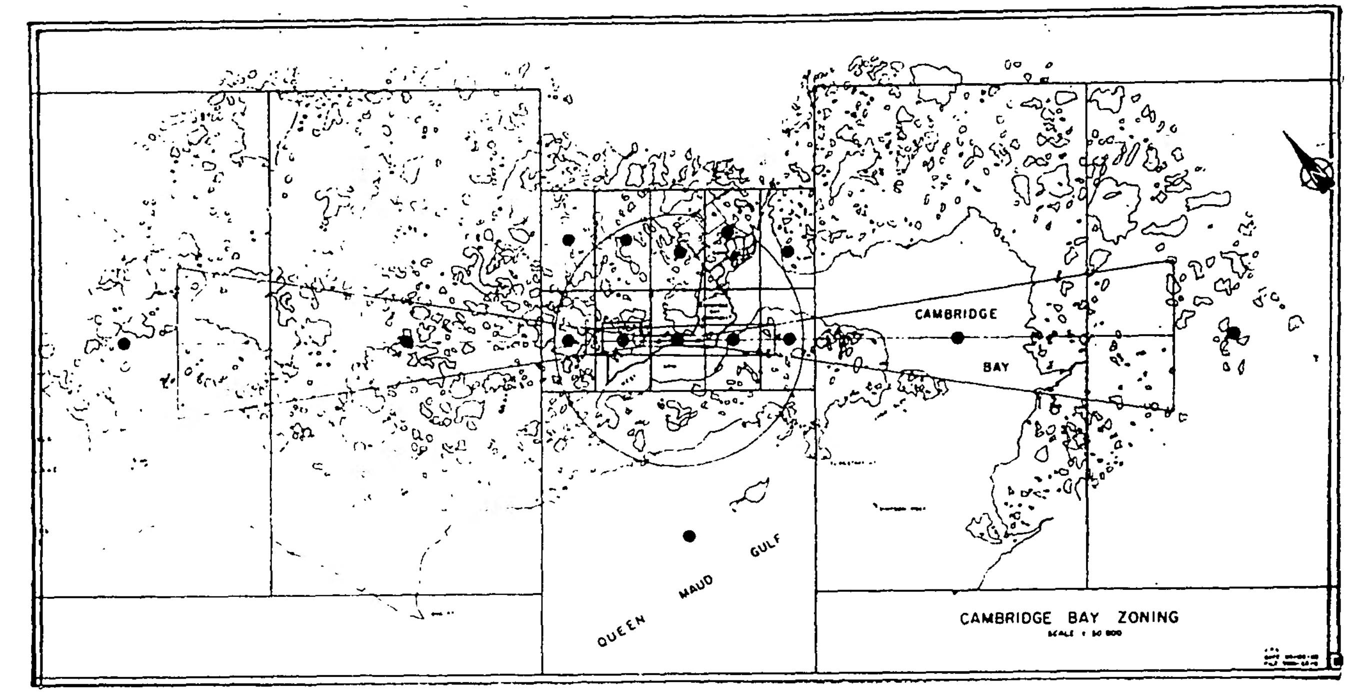
Dispositions générales

4. Il est interdit d'ériger ou de placer sur un terrain visé par le présent règlement une construction, un bâtiment ou un objet, ou un rajout à une contruction, à un bâtiment ou à un objet existants, dont le sommet serait plus élevé que

a) les surfaces d'approche;
b) la surface extérieure; ou
c) les surfaces de transition.

Végétation

5. Lorsque, sur un terrain visé par le présent règlement, la végétation croît au-delà du niveau d'une surface mentionnée aux alinéas 4a) à c), le Ministre peut établir des directives ordonnant au propriétaire ou à l'occupant du terrain d'enlever l'excédent de la végétation.



Dépôt de déchets

6. Le propriétaire ou l'occupant d'un terrain visé par le présent règlement ne doit pas permettre qu'on y dépose des déchets pouvant être mangés par les oiseaux ou étant de nature à les attirer.

Annexe: Partie I

Description du point de repère de l'aéroport

Le point de repère de l'aéroport est un point situé perpendiculairement à une distance de 91,44 m au nord-ouest d'un point de l'axe de la piste 03-21 qui est situé à une distance de 640,14 m au nord-est de l'extrémité 03 de ladite piste.

Partie II

Description des limites extérieures des terrains

Les limites extérieures des terrains, figurant sur le plan de zonage no. E.1801, de l'aéroport de Peace River, en date du 16 janvier 1984, sont les suivants:

A partir d'un point sur la limite sud du quart sud-ouest de la section 18 du rang 22 du canton 83, à l'ouest du cinquième méridien, ledit point étant le point d'intersection de la limite sud dudit quart de section et de la limite est du lot 4, comme l'indique le plan de levé de terrain déposé sous le numéro 802-2831 au Bureau des titres fonciers du district d'enregistrement du nord de l'Alberta; de là, vers l'est, le long de la limite sud des sections 18 et 17 et du quart sud-ouest de la section 16 et du prolongement des emprises de route jusqu'à l'angle sud-est dudit quart de section; de là vers le nord le long de la limite est dudit quart de section, jusqu'à l'angle nord-est de ce dernier; de là, vers l'est le long de la limite sud du quart nord-est de la section 16 jusqu'à l'angle sud-est de ce quart de section; de là, vers le nord le long de la limite est dudit quart de section jusqu'à l'angle nord-est de ce dernier; de là, vers l'est le long de l'emprise de route et le long de la limite sud du quart sud-ouest de la section 22 jusqu'à l'angle sud-est de ce quart de section; de là, vers le nord le long de la limite est de la moitié ouest des sections 22, 27 et 34 du rang 22 du canton 83, à l'ouest du cinquième méridien, et du quart sud-ouest de la section 3 du rang 22 du canton 84, à l'ouest du cinquième méridien, et du prolongement de cette limite à travers l'emprise de route, jusqu'à l'angle nord-est dudit quart de section; de là, vers l'ouest le long de la limite nord du quart sud-ouest de la section 3 de la limite nord du quart sud-est de la section 4 et de son prolongement à travers l'emprise de route jusqu'à l'angle nord-est dudit quart de section; de là, vers le nord le long de la limite est du quart nord-ouest de la section 4 jusqu'à l'angle nord-est de ce quart de section; de là, vers l'ouest, le long de la limite nord du quart nord-ouest de la section 4, de la section 5 et de la section 6 du rang 22 du canton 84, à l'ouest du cinquième méridien, et du quart nord-est de la section 1 du rang 23 du canton 84, à l'ouest du cinquième méridien, et du prolongement de cette limite à travers les emprises de route, jusqu'à l'angle nord-ouest dudit quart de section; de là, vers le sud le long de **la limite ouest du quart nord-est de la section 1 jusqu'à l'angle sud-ouest de ce quart de section; de là, vers l'ouest, le long de la limite nord du quart sud-ouest de la section 1 jusqu'à l'angle nord-ouest de ce quart de section; de là, vers le sud, le long de la limite ouest du quart sud-ouest de la section 1 et de son pro**longement à travers l'emprise de route jusqu'à l'angle nord-ouest de la section 36 du rang 23 du canton 83, à l'ouest du cinquième méridien; de là, vers l'ouest, le long de l'emprise de route et le long de la limite nord du quart nord-est de la section 35 jusqu'à l'angle nord-ouest de ce quart de section; de là; vers le sud, le long de la limite ouest de la moitié est des section 35, 26 et 23 et à travers l'emprise de route jusqu'au point d'intersection avec la limite nord de la route, tel qu'indiqué sur le plan 609 BM; de là, vers l'est, le long de la limite nord de ladite route et de son prolongement à travers l'emprise de la route jusqu'au point d'intersection avec la limite ouest de la section 24; de là, vers le sud, le long du plan de la route 609 BM et le long de la limite ouest du quart nord-ouest de la section 13 jusqu'à l'angle sud-ouest de ce quart de section; de là, vers l'est, le long de la limite sud de la moitié nord de la section 13 et de son prolongement à travers l'emprise de la route jusqu'à l'angle sud-ouest du quart nord-ouest de la section 18 du rang 22 du canton 83, à l'ouest du cinquième méridien; de là, vers le sud, le long de la limite ouest de la section 18 jusqu'à l'angle le plus au nord du lot 2, tel qu'indiqué sur le plan 802-2831; de là, vers le sud-est, le long de la limite nord-est des lots 2,3 et 4, tel qu'indiqué sur le plan 802-2831, jusqu'au point de départ.

Partie III

Description des surfaces d'approche

Les surfaces d'approche, figurant sur le plan de zonage no. E.1801 de l'aéroport de Peace River, en date du 16 janvier 1984, sont des surfaces attenantes à chacune des extrémités de la bande associée à la piste 03-21, et chacune consiste en un plan incliné à raison de 1 m dans le sens vertical contre 50 m dans le sens horizontal, qui s'élève jusqu'à une ligne horizontale imaginaire tracée perpendiculairement au prolongement de l'axe de la bande, à 300 m, dans le sens vertical, au-dessus de l'altitude des extrémités de la bande, et à 15,000 m, dans le sens horizontal, des extrémités de la bande, les extrémités extérieures de la ligne horizontale imaginaire étant à 2,400 m du prolongement de l'axe de la bande.

Partie IV

Description de la surface extérieure

La surface extérieure, figurant sur le plan de zonage no. E.1801 de l'aéroport de Peace River, en date du 16 janvier 1984, est une surface imaginaire qui consiste en un plan commun situé à une altitude constante de 45 m au-dessus de l'altitude déterminée du point de repère de l'aéroport; la surface imaginaire est toutefois située à 9 m au-dessus de la surface du sol lorsque le plan commun est à moins de 9 m au-dessus de ladite surface du sol.

Partie V

Description de la bande

La bande associée à la piste 03-21 et indiquée sur le plan de zonage no. E.1801 de l'aéroport de Peace River, en date du 16 janvier 1984, est d'une largeur de 300m, soit 150 m de part et d'autre de l'axe de la piste, et d'une longueur de 1,644 m.

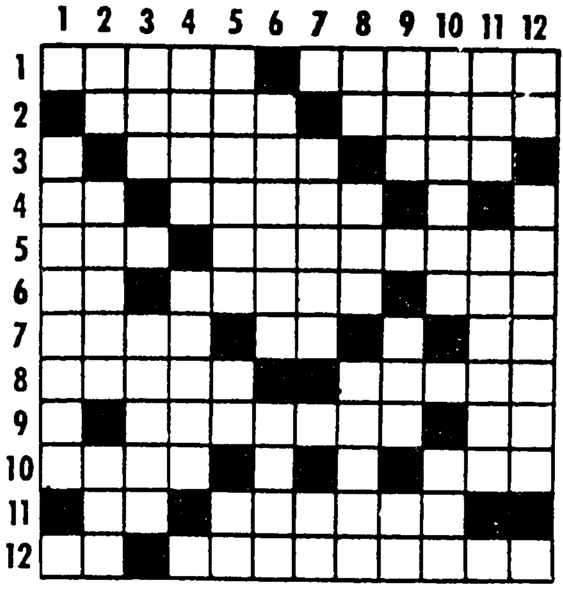
Partie VI

Description des surfaces de transition

Les surfaces de transition, indiquées sur le plan de zonage no. E.1801 de l'aéroport de Peace River, en date du 16 janvier 1984, sont des surfaces consistant en un plan incliné à raison de 1 m, dans le sens vertical, contre 7 m dans le sens horizontal, perpendiculairement à l'axe et au prolongement de l'axe de la bande et de ses surfaces d'approche, et qui s'élève jusqu'à son croisement avec la surface extérieure.



mots croisés



- S.O.P

HORIZONTALEMENT

1 — Femme de moeurs légères. — N'accorde pas.
2 — Petits amas d'eau dormante. — Placer, mettre.
3 — Chez les Hébreux, poids et monnaies. — Allez (latin).
4 — Bon pour les chiens. — Arrêt d'un liquide organique.
5 — Louange. — Plantes ou animaux venus avant terme.
6 — A quel endroit. — Touffe de cheveux que les femmes ajoutent à leur coiffure. — Pas un.
7 — Masse de neige durcie qui est à l'origine d'un glacier. — Pron. pers. — Poss.
8 — Riv. française. — Sectateur d'Arius.
9 — Joindra. — Notre-Dame.
10 — Tout plat préparé. — Enlève.
11 — Moi. — Parons.
12 — Décorons. — Protecteur.

VERTICALEMENT

1 — Métal radio-actif qui accompagne souvent le radium.
2 — Avant-midi. — Etables à porcs. — Touché.
3 — Monceau. — Couleur.
4 — Déesse de la Fable. — Fille de Saturne.
5 — Boisson des dieux. — Obtenu. — Voyelles.
6 — Qui appartient aux Slaves (pl.). — Organe blanchâtre.
7 — Fabuliste grec. — Nég.
8 — Voisines dans épine. — Epoque. — Ville de Belgique.
9 — Religion chrétienne. — Du verbe aller. — Notre-Seigneur.
10 — Action de brûler. — Qui brave.
11 — Voir (anglais). — Sans déguisement.
12 — Terminaison de verbe. — Pays de Glace.

mots cachés

10 lettres cachées

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
1	E	V	U	O	R	T	N	E	M	E	N	N	O	T	E
2	C	C	U	R	E	N	N	C	I	T	U	L	C	S	S
3	U	T	S	E	I	S	O	S	E	T	U	C	R	A	I
4	A	R	T	S	O	V	C	M	I	T	U	E	R	V	O
5	S	E	S	C	R	V	I	L	T	R	V	C	C	C	D
6	P	A	R	I	C	A	E	D	A	C	R	I	O	U	R
7	T	A	I	E	N	S	R	I	R	E	R	U	M	R	A
8	E	L	L	O	C	E	O	T	D	E	N	R	C	E	T
9	S	R	E	M	E	S	N	R	L	L	E	U	T	U	M
10	I	R	N	I	S	C	D	A	R	A	G	E	E	S	S
11	O	E	T	I	O	D	E	C	A	E	M	R	I	L	N
12	S	A	R	I	T	O	R	A	I	S	O	N	N	E	R
13	E	S	I	M	O	R	F	S	E	N	U	I	R	E	A
14	R	U	O	T	E	R	N	S	T	A	T	I	O	N	S
15	R	E	I	N	R	E	D	E	F	I	N	I	R	T	E

Ardoise
armure
arts

Cité
colle
controverse
cour

Définir
dernier
droite

Etonnement

Lutter

Mutuel

Nuire

Orme

Pâle
pari
promise

Rage
raisonner
rase
retour
rien
rivière

ronces
ronde
rôtiras
rouge
routes
rugir

Sauce
savoureuse
semer
sire
soie
solutionner
sosies
stations

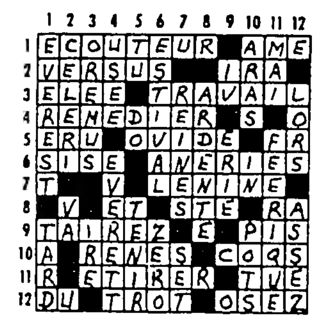
Tardera
tracasse
trouve
tuer
tueront

Utile

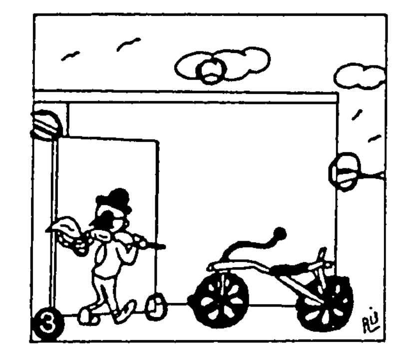
Vases
voire
vomit
vôtre
vrille

solutions

CROISEMENT



	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	E	C	O	U	T	E	U	R	■	A	M	E
2	V	E	R	S	U	S	■	■	I	R	A	■
3	E	L	E	E	■	T	R	A	V	A	I	L
4	R	E	N	E	D	I	E	R	■	S	■	O
5	E	R	U	■	O	V	I	D	E	■	F	R
6	S	I	S	E	■	A	N	E	R	I	E	S
7	T	■	■	V	■	L	E	N	I	N	E	■
8	■	V	■	E	T	■	S	T	E	■	R	A
9	T	A	I	R	E	Z	■	E	■	P	I	S
10	A	■	R	E	N	E	S	■	C	O	Q	S
11	R	■	E	T	I	R	E	R	■	T	U	E
12	D	U	■	T	R	O	T	■	O	S	E	Z



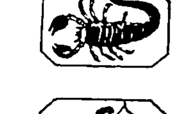
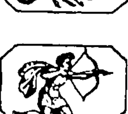












VOTRE HOROSCOPE

BELIER
du 21 mars au 20 avril

Vous serez plus en forme; animé d'une volonté nouvelle, d'un grand désir de paix et de calme. Une circonstance vous permettra de prendre des contacts intéressants qui vous donneront des possibilités d'en tirer profit.

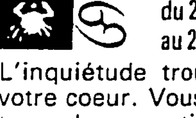
TAUREAU
du 21 avril au 20 mai

Climat sentimental agréable. Dialogue et maturité. Vous aurez bien des atouts en main, sachez les utiliser. Votre mémoire vous aidera précieusement. Parlez franchement de vos problèmes; un coeur vous écoute.

GÉMEAUX
du 21 mai au 21 juin

Les astres prédisposeront à un rapprochement, à une communion et à une grande compréhension. Il vous sera facile de profiter de ces dispositions pour tisser un climat de confiance et de tendresse.

CANCER



du 22 juin au 22 juillet

L'inquiétude troublera votre coeur. Vous doutez des sentiments qu'on vous porte et vous aurez tendance à grossir les moindres ennuis au point de vivre dans un état d'angoisse. Vous risquez de passer pour extravagant.

LION
du 23 juillet au 23 août

Incompatibilité d'humeur, heurts. Votre conduite risque de passer pour extravagante aux yeux de la personne qui vous aime. Vos paroles risquent fort de dépasser votre pensée.

VIERGE
du 24 août au 22 sept.

Vous devriez apporter plus de soin dans le choix de vos amis. Votre vie sentimentale ne sera harmonieuse que si vous êtes disposé à vous montrer prudent dans vos rapports avec la personne aimée.

BALANCE
du 23 sept. au 23 oct.

Vous pourrez vous lancer dans un passe-temps qui vous donnera de belles satisfactions. Sur le plan du coeur, vous aurez l'occasion de prouver que vous pouvez plaire sans trop d'effort et ceci flattera votre vanité.

SCORPION
du 24 oct. au 22 nov.

L'harmonie sentimentale sera préservée grâce à la tendresse inestimable de la personne qui vous aime. Vous accepterez un petit flirt dont vous garderez un excellent souvenir. Votre sensibilité sera à fleur de peau.

SAGITTAIRE
du 23 nov. au 21 déc.

Ne laissez pas les soucis extérieurs assombrir votre humeur et agissez aimablement, gentiment. Ne vous permettez pas de faire des reproches, mais continuez à avoir confiance en vous-même.

CAPRICORNE
du 22 déc. au 20 janv.

Quelque chose d'important arrive lentement pour vous sur le plan du coeur. Vous déconcerterez un peu et vous ne vous en rendrez pas compte. Vous saurez susciter de fortes amitiés par votre originalité.

VERSEAU
du 21 janv. au 19 fév.

La solitude serait un nuage qui refroidirait vos élans, votre optimisme. Combattez l'impression que vous aurez que la personne qui vous aime cherche à vous contrarier. Vous vous sentirez délaissé.

POISSONS
du 20 féve. au 20 mars

Bonne influence astrale bien que la plupart des personnes nées sous ce signe soient portées à un peu de dépression et se pensent malchanceuses en amour. Pourtant de belles joies amoureuses vous sont promises.

Paroisses francophones

Messes du dimanche

Immaculée Conception
10830 - 96e rue
Dimanche: 10 h 30 et midi

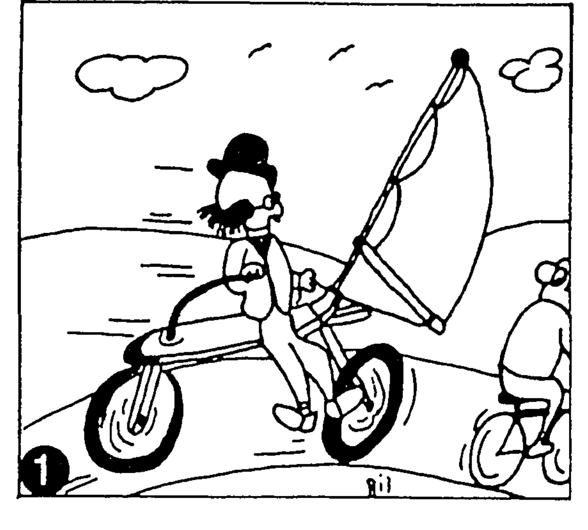
Ste-Anne
16422 - 99A avenue
Dimanche: 10 h 30 et midi

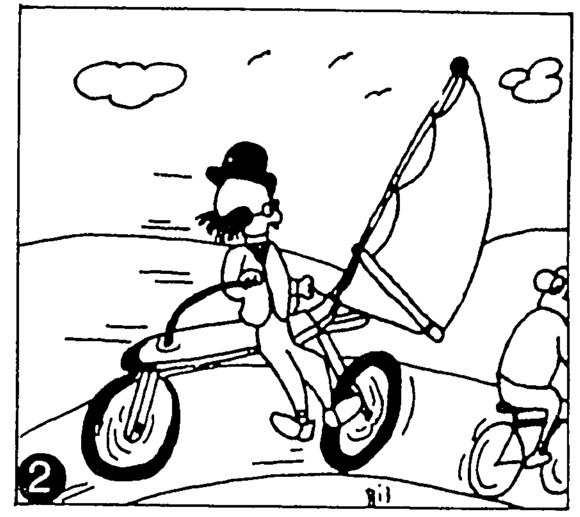
St-Thomas d'Aquin
8760 - 84e avenue
Samedi: 19 h
Dimanche: 9 h et 11 h

St-Joachim
9928 - 110e rue
Samedi: 17 h 00
Dimanche: 10 h 00 et midi

Ste-Famille à Calgary
1719 - 5e rue s.o.
Samedi: 17 h 00
Dimanche: 10 h 30 et midi

jouez avec nous





Trouvez les 7 erreurs

Dossiers de l'ACFA

Conseil général

Le prochain conseil général de l'ACFA aura lieu les 1er et 2 juin prochain à l'hôtel Holiday Inn d'Edmonton.

La première journée se passera surtout en ateliers alors qu'on travaillera à étudier et à évaluer le processus de programmation 1985-86 et ses résultats. On étudiera en outre la programmation et le budget final de l'ACFA provinciale pour l'année courante.

La réunion officielle du Conseil général aura lieu le lendemain à 9h00, et c'est au cours de cette réunion que les délégués seront appelés à approuver la programmation et le budget de 1985.

Commission Culturelle

Pour sa part, la Commission culturelle de l'ACFA se réunira le 31 mai, au Holiday Inn également, de 17h00 à 19h30.

La Commission culturelle se penchera particulièrement sur les recommandations qui ont été faites lors du Showcase 1985. En outre, la Commission se choisira un nouveau président et un nouveau vice-président (ou une nouvelle présidente et une nouvelle vice-présidente), les mandats de M. Gilbert Proulx et de Mme Marie-Claire McNeil étant maintenant arrivés à leur terme.

Education

Dans une lettre qu'il écrivait dernièrement à Maryse Fillion et dont copie a été adressée à la présidente de l'ACFA, Mme Myriam Laberge, le ministre de l'Education David King félicitait un groupe d'étudiants de l'école J.H.Picard de s'intéresser directement aux décisions qui se prennent concernant leur école.

Selon M. King, la Commission des écoles catholiques d'Edmonton reconnait que les besoins éducatifs des jeunes francophones sont distincts de ceux des autres étudiants qui veulent apprendre le français dans un programme d'immersion. "La solution de la Commission scolaire de maintenir le programme d'immersion à J.H. Picard, écrit le ministre, est une solution temporaire mise en place pour permettre aux deux programmes de se développer de façon graduelle".

Communications

Depuis environ un mois, la compagnie QCTV d'Edmonton offre à ses abonnés d'Edmonton le poste CBF-MF (Montréal). C'est donc dire que les francophones d'Edmonton et de la région peuvent maintenant avoir accès à deux postes de radio en français. La compagnie Shaw Cablevision est censée offrir le même service dans un avenir rapproché.

Entre-temps, les francophones de Fort McMurray bénéficient depuis quelques mois déjà de ce même service.

Le secret pour obtenir CBF-MF? Il faut le demander à sa compagnie de câblodistribution.

Par ailleurs, en date du 18 mars dernier, la Fédération des francophones hors Québec (FFHQ) a accordé son total appui à un projet de création d'un poste de télévision pour enfants et jeunes Canadiens.

Dans un mémoire adressé au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), la FFHQ déclare "que la programmation française d'un tel réseau ne doit pas se limiter au Québec et dans les régions qui lui sont périphériques mais doit s'étendre à tous le pays grâce à un service de base".

Ce poste de télévision pour les jeunes pourrait entrer en service aussitôt qu'en septembre 1986.